



MAURIENNE GENEALOGIE INFOS

cotisation annuelle 15 €
Abonnement CEGRA 15 €

<http://perso.club-internet.fr/maurienne.genealogie>

10 rue du Bourneau 73300 VILLARGONDRAN FAX/☎ 04 79 59 80 83 e-mail duc-joseph@wanadoo.fr

Membre du CEGRA — Affiliée à la
Fédération Française de Généalogie

Janvier 2002

n° 51

Nos réunions

Lundi 7 janvier 2002

Le président Jo DUC présente ses meilleurs vœux à tous au nom du club et souhaite que chacun réussisse au mieux dans ses recherches en 2002 et trouve le bon filon dans la mine des documents que tous sont appelés à consulter.

Il rappelle que le club envisage toujours de se doter d'un ordinateur et que le bureau s'est récemment penché sur le problème. De la discussion il est ressorti qu'il y a un préalable à cette dotation : celui d'avoir une salle qui soit propre à notre club. Il a écrit en ce sens à la municipalité de Villargondran pour en obtenir une. Dans le local recherché il serait possible de tenir des permanences un ou deux jours par mois pour permettre à tout public et particulièrement à nos adhérents d'échanger, de se former et recevoir aides et conseils des permanents chevronnés. Jean Marc DUFRENEY souhaite que ces permanences puissent se mettre en place dans les meilleurs délais.

Il est insisté par plusieurs sur la nécessité d'expliquer à nos adhérents tout l'intérêt attaché aux dépouillements : c'est une nécessité tant pour l'avancement optimisé de leurs recherches personnelles que pour celles de l'ensemble des généalogistes. A ce dernier propos, il est rappelé que les auteurs des dépouillements en sont les propriétaires et restent libres de divulguer à leur convenance des éléments de ceux-ci pour répondre à leur correspondants.

Le président donne la parole à notre intervenant de ce soir Jean Marc DUFRENEY.

Du tabellion et des archives notariales :

Jean Marc DUFRENEY présente ce sujet pour lequel il indique qu'il sera obligé de passer souvent de la description des documents (et de leur utilisation), à leur place chronologique dans l'histoire des deux pays de France et des Savoie.

Les actes notariés sont après l'état civil la plus grande source pour le généalogiste : elle est de tout premier ordre pour celui, qui dépassant l'établissement de son arbre, veut en savoir plus sur la vie de ses ancêtres.

Premiers actes notariés en Savoie vers 1430 (vers 1515 pour la Maurienne).

Ils sont rédigés en latin jusqu'en 1550 et depuis en français à partir de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (éditée par François Ier en 1539).

De 1650 à 1700 de nombreux actes sont conservés.

En Savoie avant 1697 20% des actes sont conservés en série 6 E, et moins encore avant 1650.

Les notaires :

En ces temps anciens le notaire est un personnage important et

pour tout dire incontournable, d'autant plus que les gens de cette époque ont l'habitude de le consulter et de faire rédiger leurs actes : contrats de mariage, ventes, baux de toutes natures, et autres testaments (parfois plusieurs dans une vie) devant notaire. On peut trouver 10 à 20 actes parfois pour une seule personne.

Le contrôle des actes :

En 1691 : Louis XIV, au royaume de France, institue le « Contrôle des Actes », l'ancêtre de l'Enregistrement. Le but principal de cette création est, au delà d'une taxe pour remplir les caisses de l'Etat, de donner une publicité et une authentification aux actes des notaires. Certains bailliages (régions de France) ne viennent que progressivement dans le système.

Dans ses registres on ne trouve qu'un résumé de la partie essentielle des actes : le nom des parties, la nature de l'acte, la désignation des biens, sans l'embaras des redondances des formules notariales...

Le contrôle des actes est exhaustif ce qui permet de pallier à la disparition des actes qui parfois n'ont pas été conservés.

Le tabellion :

Sans revenir sur le travail important pour l'administration de son royaume de Piémont-Sardaigne que Victor-Amédée a accompli (la mappe sarde, les intendants...) une œuvre retient spécialement notre attention : la création du tabellion en 1697 (les français ont évacué les Savoie l'année précédente).

Le contenu du tabellion :

Il s'inspire de la même démarche que son voisin : le contrôle des actes mais il atteint la perfection pour le généalogiste : ce n'est plus une collection de résumés des actes mais le recueil des copies intégrales de tous les actes notariés. Les notaires ont trois mois pour faire parvenir à l'administration la copie rédigée et signée de leur main de tous les actes qu'ils sont appelés à passer dans leurs études. Un inspecteur du tabellion contrôle périodiquement tous les volumes de l'arrondissement actuel de Saint Jean de Maurienne.

En Maurienne il y a un bureau du tabellion pour chaque mandement (canton) dont l'un est à Ternignon et non à Modane qui dépend de St Michel

Les actes reliés constituent des volumes (10x15x35 cm) qui sont aujourd'hui aux archives départementales à Chambéry. L'ensemble sur 322 m de rayonnages représente 2890 registres dont 250 pour le seul Saint Jean de Maurienne. Ce sont 1200 actes environ par année qui sont ainsi conservés (soit 120 000 actes pour la capitale mauriennaise pour le seul 18^{ème} siècle).

Le classement dans les registres :

Si on a parlé ci-dessus de perfection en ce qui concerne l'exhaustivité des renseignements trouvés dans les actes, puisqu'il s'agit de la copie intégrale de ceux-ci, malgré tout, rien n'est

parfait car la recherche dans les registres présente quelques difficultés. En effet si l'ordre de présentation des documents est grosso-modo chronologique c'est compte tenu du délai de dépôt de trois mois octroyé aux notaires : les difficultés, pour les uns ou les autres, d'opérer ces dépôts régulièrement, font que le fonctionnaire enregistre et relie les actes au fur et à mesure de leur arrivée à son bureau.

Le répertoire :

Il existe cependant au début du premier volume de chaque année un répertoire des actes ; mais les actes y sont classés dans l'ordre des folios des registres où on peut les trouver. Donc, sauf à feuilleter page par page, il y a intérêt à savoir la date de l'acte, le nom des parties, celui du notaire, la nature de l'acte, éléments figurant au répertoire avant de s'y reporter ; sans ces données l'aiguille recherchée risque fort de rester cachée dans le foin.

Consultation pratique :

La qualité de l'écriture des notaires est très variable et la consultation en conséquence rendue encore plus longue ; il est donc conseillé de se doter du matériel nécessaire à réaliser des photos numériques (éventuellement avec caméscope) des documents pour travail à la maison en toute tranquillité : il est impossible en effet d'obtenir des photocopies du tabellion.

Fin du tabellion :

Dès 1697 le tabellion fonctionne, et il fonctionnera jusqu'à la Révolution. Il s'arrête en 1792 en principe mais des retards dans le relais de l'institution par la France font que Saint Jean de Maurienne conserve son tabellion jusque en 1799 et même Aiguebelle 1818. Notons que en 1791 l'Enregistrement a remplacé en France le contrôle des actes mais les documents restent des copies partielles comme précédemment. L'enregistrement possède des tables thématiques (contrats de mariage, testaments, ventes,...) et alphabétiques. On peut évaluer à 90% le nombre des minutes qui y sont conservées.

Le tabellion : le retour ?

De 1815 à 1860 : retour au tabellion, la Savoie ne faisant plus partie du royaume de France.

Où trouver les documents aux archives départementales :

De 1860 à nos jours les documents sont conservés à l'enregistrement : la Savoie est définitivement française.

Le tabellion ancien (avant 1792) est en série 2C (n), n étant le numéro du registre.

Les tables d'enregistrement sont en série Q

Le tabellion de 1815 à 1860 est en série 10FS.

Jean Marc DUFRENEY reviendra au cours d'une prochaine séance sur le tabellion et les autres archives notariales.

Le président remercie notre professeur et Nicole et Jacqueline procédant à la cérémonie, au demeurant très conviviale, du partage de la galette des rois arrosée comme il convient.

Lundi 14 janvier 2002

**Nos cousins d'Amérique
avec la participation de M. Daniel FODERE
notaire en Uruguay**

Laurent Suiffet qui prépare activement le voyage des hauts Mauriennais en Uruguay et en Argentine, a profité du séjour en Savoie de Daniel Fodéré, son lointain cousin (séjour studieux pour parfaire l'étude de la langue française) pour le convier à une soirée « Histoire » de Maurienne Généalogie.

Les FODERE sont présents à Bessans depuis le 16^{ème} siècle. C'était des notables : notaires, docteurs, juge de paix....

Daniel Fodéré nous a donc parlé du parcours de sa famille. C'est son grand-père qui est parti en Uruguay en 1862, le jour même de son mariage, (à 6h du matin) avec Octavienne Suiffet. A leur arrivée à Rosario en Uruguay (pays de 3,5 millions d'habitants), les Savoyards étaient tous cultivateurs, ils ont formé une société et acheté chacun 14 ou 15 ha de terre en location vente.

Avec Laurent SUIFET, ils nous ont présenté un arbre généalogique très dense, et des anecdotes très intéressantes, parfois croustillantes, ont été racontées.

Entre autre, celles rapportées par Mr P Geneletti : l'histoire de Barnabé Fodéré, né en 1707, au mauvais caractère affirmé, qui battait sa femme, à qui on refusait le divorce, et qui a fini par mourir d'un coup de couteau au cœur porté par une personne qui avait eu des différends avec lui. Lors d'une bagarre.

Un autre Barnabé, fils du premier, né en 1734, mort à Lyon en 1763 supplicié par la roue, place des Terraux, car il avait volé. Son fils, le docteur Fodéré est né en 1764, après le décès de son père. Créateur de la médecine légale ; il a écrit un *Traité de Médecine légale et d'Hygiène publique* (1815)

C'est en 1846 que la ville de St Jean de Maurienne, voulant rendre hommage au Docteur Fodéré a lancé une souscription pour lui élever une statue. Un projet somptueux avec bassin avait été réalisé, mais coûtait trop cher, un autre projet a été réalisé, c'est la statue actuelle située place...Fodéré.

C'est un autre Fodéré, le Commandant Fodéré, Maire de St Jean de Maurienne qui a par son intervention sauvé sa ville menacée par les allemands en juillet 1944.

Daniel Fodéré nous a aussi raconté qu'il croyait avoir des origines basques, mais c'est un autre notaire d'Uruguay, un certain Jorcin qui avait commencé des recherches, et était venu à Bessans, qui, à son retour a informé son collègue Fodéré qu'il avait trouvé à Bessans, le berceau de sa famille, d'autres Fodéré, et c'est en 1992 que Daniel Fodéré a effectué son premier voyage en Maurienne. Les Fodéré ont organisé en 1996 la première rencontre familiale entre Argentine et Uruguay. Au rassemblement des Suiffet en 1998, il est venu avec un de ses frères et un de ses fils, deux de ses filles sont déjà venues en France. Soirée enrichissante, dont chacun gardera un excellent souvenir.

Nos prochaines réunions:

- **Lundi 4 Février:** Tabellion et actes notariés (suite)
- **Lundi 18 Février:** ASSEMBLEE GENERALE
- **Lundi 4 Mars:** Naître, vivre et mourir en Mnne autrefois
- **Lundi 18 Mars:** Télégraphe CHAPPE (D. DEQUIER)
- **Lundi 1er Avril:** Listes nominatives, autres que celles de l'état-civil) Gabelles, recensements, listes électorales etc...)

QUI FAIT QUOI ?

Rappel : la liste du « qui fait quoi » est mise à jour mensuellement, et peut vous être envoyée sur simple demande avec un timbre pour l'envoi.

M. Jean ANDRE Route St François 73130 St Martin s/ la
Chambre 73610 et André GRANGE 73130 La Chambre
Famille ANDRE à St Martin sur La Chambre et Montgellafrey

M. André GRANGE 49, rue du Couvent 73130 La Chambre
Village de Bonnenuit commune de Valloire.

Mme Bernadette BUFFAZ 44, rue de la forge 73870 St Ju-
lien Montdenis.
Dépouillement Nais Mar Décès St Julien 1818 à 1837

ENTRAIDE

n° 2057 M. Jacques THIMEL, 35, la Gaillarderie 78590
Noisy le Roi.
Recherche toute information sur Georges THIMEL né en
1694, fils de Blaise Thimal et de Jacqueline Savoy.
N° 2058 M. Claude BOROT 4, av G Péri 78340 Les Clayes
sous Bois.
Recherche renseignements sur le foyer BOROT (le seul) qui
figure sur le recensement de Sollières de 1759.

DEPOUILLEMENT

Un dépouillement ? Pourquoi et comment ?

Un dépouillement est un relevé systématique des actes d'une
commune/paroisse pour une période donnée. Les informa-
tions (noms des parties, filiation, origine, ...), sont présentées
sous la forme de tableaux alphabétiques ou chronologiques.
Tout généalogiste se trouve confronté à un moment ou à un
autre à :

- des homonymes.
 - des prénoms "variables", un né Jean-Paul, marié Jean et
décédé Paul.
 - devoir passer en revue les registres dans le cas d'une re-
cherche descendante.
 - devoir aller chercher dans les paroisses voisines l'acte
d'un ancêtre sous peine de blocage.
 - devoir comparer simultanément les actes de baptêmes, de
mariages et de sépultures afin d'identifier de manière cer-
taine une personne ou éliminer des doublons.
- Voilà quelques raisons pour lesquelles tout généalogiste a
intérêt à faire et à utiliser des dépouillements, sans oublier
peut être la plus importante, le gain de temps appréciable
que procure les tables alphabétiques.

En dehors de ces considérations très personnelles, voire
égoïstes, une association généalogiste poursuit aussi un ob-
jectif de conservation du patrimoine écrit ancien, et notam-
ment des registres paroissiaux qui constituent notre principal
outil pour établir les filiations.

Dépouiller est donc la manière la plus simple et la plus effi-
cace d'apporter sa contribution personnelle à l'association au
plus grand bénéfice de tous ses membres. En effet, si la
Maurienne peut se targuer d'être la première région française
à avoir entièrement numérisée son état civil, elle est plutôt en
retard concernant les dépouillements.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de faire de la
publicité sur ce qu'on entreprend dans ce domaine en pre-
nant soin de préciser ce qui est déjà fait, ce qui est en train
de se faire, et ce qui est en projet. La rubrique "qui fait quoi"

du présent bulletin répond à cet objectif. Il serait en effet stu-
pide d'effectuer un travail en double alors qu'il reste tant à
faire.

Pour commencer un dépouillement, le club met à la disposi-
tion des sociétaires les outils nécessaires (masque de sai-
sies, lexique de latin, conseils accompagnés de quelques dé-
tails techniques afin d'harmoniser les travaux). N'hésitez pas
à demander l'aide d'un "ancien" pour démarrer. Il est préfé-
rable de débiter par les mariages, à la fois plus rapides à
réaliser et plus intéressant quant au contenu, et par une pé-
riode postérieure à la Révolution, afin de se familiariser avec
les patronymes locaux et l'écriture. Hors de cette dernière
période, le latin est présent dans nos registres jusqu'à 1837.
Il ne constitue pas un véritable obstacle au travail, les formu-
les utilisées par les curés étant quasi invariables.

Une fois le travail achevé, deux solutions s'offrent à vous :

- la première, la plus simple, consiste à donner une copie
de votre travail sous forme de fichier-disquette au club.
- la seconde consiste à ne donner que les tables non filiat-
ives et sans renseignements annexes (âge, origine, ...).
Cette solution permet de préserver les "droits d'auteur" du
dépouilleur en évitant un éventuel pillage de ses données.
Elle présente toutefois l'inconvénient pour le déposant d'être
sollicité par d'éventuels chercheurs souhaitant obtenir ces
renseignements annexes pour des personnes les intéres-
sant.

Nous espérons que ces réflexions pourront éclaircir quel-
ques points obscurs et permettre à certains d'entre nous de
franchir le pas. Contacter le club pour toute précision à cet
égard.

JM DUFRENEY

LE FRANC six siècles d'histoire

Tous nos ancêtres n'auront connu que le franc, alors que
nous, nous rentrons de plein pied dans l'ère de l'EURO, petit
rappel historique, et petit clin d'œil aux nombreux généalo-
gistes **numismates**

1360 Naissance du premier franc de l'histoire des monnaies
françaises, le **franc à cheval** de 3,87 g d'or fin est frappé sur
ordonnance du roi Jean II à son retour d'une captivité de
plus de quatre ans en Angleterre.

1365 Son fils Charles V crée le **franc à pied**

1575—1586 Henri III frappe un **franc d'argent**

1641 Réforme monétaire de Louis XIII. **Introduction des
Louis d'or.** Disparition du franc en tant que monnaie réelle.

1795 La franc devient l'**unité monétaire française**.

1803 création du **franc Germinal**

1940-1944 Dans la France occupée, le franc devient une
monnaie **satellite du mark**

1960 Lancement du **nouveau franc** (réforme monétaire du
Général deGaulle)

2002 Le franc est **remplacé par l'euro** après 641 ans
d'existence.

(D.L du 16.02.2002)



**MAURIENNE
GENEALOGIE**

<http://perso.club-internet.fr/maurienne.genealogie>

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que Maurienne Généalogie vous offre le dernier numéro trimestriel 2001 de Généalogie & Histoire édité par le CEGRA.

Vous aurez ainsi la possibilité de feuilleter ou lire cette revue destinée à tous les membres du CEGRA qui je le rappelle regroupe les sociétés généalogiques de Rhône-Alpes, afin de coordonner leurs intérêts communs, de promouvoir les actions en faveur de la Généalogie, d'assurer une aide réciproque entre les membres de ces associations et de publier une revue commune.

Merci à toute l'équipe (bénévole) du CEGRA qui a mis gracieusement cet exemplaire à votre disposition. J'espère que vous comprendrez tous l'intérêt d'une telle revue distribuée à plus de 2 400 exemplaires qui permet d'étendre vos recherches, car elle est une garantie d'échanges fructueux entre passionnés de généalogie et d'histoire.

Si vous êtes intéressé par cette revue l'abonnement est de 15 € pour les 4 numéros de 2002. (à adresser à Maurienne Généalogie)

En vous souhaitant bonne lecture, je vous renouvelle au nom de Maurienne Généalogie tous mes vœux pour cette nouvelle année

Le Président
J. Duc

Sociétés adhérentes au CEGRA

Centre Généalogique du Dauphiné
Association généalogique de la Loire
Société Généalogique du Lyonnais
Ceux du Roannais
Centre Généalogique de Savoie
Centre Généalogique Savoyards de Paris et Région Parisienne
Centre Généalogique de Vienne et de la vallée du Rhône
Association de recherche et d'entraide pour la Documentation et les Etudes Savoyardes (AREDES)
Maurienne Généalogie

DUC Joseph 10 Rue du Bourneau 73300 VILLARGONDRAN ☎04 79 59 80 83 email : duc-joseph@wanadoo.fr